

Monsieur le Ministre des solidarités
et de la Santé Olivier Véran
A l'attention de monsieur Ribet et monsieur Delmas
DGOS
14 avenue Duquesne
75700 Paris 07 SP

Paris, le 13 Décembre 2021

LRAR n° 2C 142 085 7702 8
Référence : FF/GP-147/2021

Objet : reconduction d'un dépôt d'un préavis de grève

Monsieur le Ministre,

La Fédération **CFTC Santé Sociaux** vous informe que le préavis de grève national initialement prévu du 27 Septembre 2021 (20 heures) au 28 octobre 2021 (07h00) couvrant l'ensemble des sages-femmes, libérales, de la Fonction Publique hospitalière, de la Fonction Publique territoriale et des établissements privés est reconduit pour la période :

Du vendredi 24 décembre 2021 (07h00) au lundi 03 janvier 2022 (09h00).

Ainsi, la CFTC demande :

- le même statut que les autres professionnels à responsabilités médicales à l'hôpital,
- une revalorisation salariale correspondant à celle des autres professions médicales,
- la révision des décrets de périnatalité pour des effectifs adaptés aux niveaux des maternités,
- la fin de la précarité des contrats,

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Président Fédéral
Patrick MERCIER

